



**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 1er décembre 2008**

L'an deux mil huit le premier décembre à vingt heures quarante cinq
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Hubert SAINT, Maire

Etaient présents : Brigitte BAREGE, Jean-Michel BRESSOT, Christèle CADORET, Thierry CHAUVIN, Jean-Christian CORDIER, Sylvain GODU, Daniel HALOTEL, Béatrice LEFRANCOIS, Sylvain LEFRANCOIS, Vincent LEMERY, Gwendoline L'HUILLIER, Patricia LHOIR, Bruno PAYENNEVILLE, Aldric OFFROY, Alain VEYRONNET

Absents excusés : Nicolas BOURGAIS, Alexa CRANSHOFF, Marie Laurence DECROIX ayant donné pouvoir à M. Hubert SAINT

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Brigitte BAREGE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

[Approbation du Procès Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2008](#)

Approuvé à l'unanimité.

[Résidence des Prés](#)

La Résidence des Prés consiste en l'aménagement de 11 lots destinés à recevoir des pavillons individuels.

Lot 1 à 6 : terrains d'environ 500 m² à vocation locative de type Loi Borloo

Lot 7 : terrain de 900 m² comprenant la maison actuelle

Lot 8 à 11 : terrains de 1 900 m² dont la moitié seulement est constructible, destinés à l'acquisition.

Monsieur le Maire précise que le montant global de l'opération hors travaux électrique et France Télécom gérés par le SIERG, s'élève à 415 395,00 € HT soit 496 812,42 € TTC et se décompose dans sa participation comme suit :

- Participation de la Communauté de Communes de Seine Austreberthe au titre de la voirie pour un montant de 78 915,00 € HT soit 94 382,34 € TTC
- Part communale pour un montant de 336 480,00 € HT soit 402 430,08 € TTC.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le projet dans son ensemble et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches de réalisation de la Résidence.

[Chaufferie Bois](#)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude de mise en place d'une chaufferie bois, commune aux écoles et à la mairie, a été réalisée par le Cabinet BIOMASSE NORMANDIE.

Le coût du projet a été estimé à 187 000 € HT porté à 243 000 € si le projet bois est étendu à la cantine.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le projet présenté et autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres en vue de choisir une maîtrise d'œuvre chargée de l'étude de la faisabilité du projet, et éventuellement de proposer une autre alternative respectueuse de l'environnement (pompe à chaleur...).

Convention d'occupation précaire du logement de la mairie à Madame Joëlle DESPORTES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de formaliser les décisions prises par délibération n°66/08 du 15 septembre 2008, concernant les conditions de mise à disposition du logement de la mairie à Madame Joëlle DESPORTES, par la rédaction d'une Convention d'Occupation Précaire.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer cette Convention d'Occupation Précaire du logement de la mairie au profit de Madame Joëlle DESPORTES.

Création d'un poste d'ACMO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité (article 4 du décret du 10 juin 1985) de désigner un Agent Chargé d'assurer la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au sein des services de la collectivité (ACMO).

Monsieur le Maire propose de confier cette mission à Monsieur David PESQUET.

Cette nomination ne nécessite pas de délibération mais uniquement la réalisation d'un arrêté.

Rachat de parcelles à l'EPFN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de racheter à l'EPFN les prairies cadastrées C 156, 160, 161 et 162 d'une contenance totale 5 ha 73 a 65 ca pour un montant de 18 760,56 € dont 1 975,49 € de frais répercutés.

Il propose également de prendre en charge pour les parcelles C 243, 273, 274, 275, 276, 277 et 278 d'une contenance de 7 ha 18 a 59 ca, la différence entre le coût de reprise de 24 094,89 € et le prix de vente à Monsieur et Madame Jean RUELLAN (via la SAFER) de 20 480 €, soit la somme de 3 614,89 €.

Le coût total serait à imputer en investissement sur le compte n° 2115.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'achat de l'ensemble des parcelles et à la revente des parcelles C 243, 273, 274, 275, 276, 277 et 278 à Monsieur et Madame RUELLAN (via la SAFER).

Révision des tarifs communaux pour l'année 2009

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une révision des tarifs communaux et ce, à compter du 1^{er} janvier 2009. Une hausse de 2 % sera appliquée.

Ne sont pas concernés par l'augmentation le Columbarium et la Publicité dans le Bulletin Municipal dont les tarifs restent inchangés.

Les tarifs proposés seront les suivants :

Foyer Socio Culturel

	<u>Anciens Tarifs :</u>	<u>Nouveaux Tarifs :</u>
Journée	265 €	270 €
Week-end	396 €	404 €

Participation aux frais de chauffage du 1^{er} janvier au 30 avril 2009 et du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009 :

	<u>Anciens tarifs</u>	<u>Nouveaux tarifs</u>
A la journée	17.35 €	17.70 €

Le tarif de la location de la vaisselle pour les associations et le personnel communal est fixé forfaitairement à **16.00 €** ; ce tarif reste inchangé.

Une caution sera déposée lors de la remise des clefs, son montant est fixé à : **155 €** (inchangé).

En cas de dégradation des lieux, il sera facturé aux responsables des dégâts :

- le montant des fournitures
- le temps passé à la remise en état, au prix de revient de l'heure de travail de l'agent d'entretien et de l'agent technique, majoré de 140 % pour récupérer le montant des charges patronales.

Un forfait de **30.00 €** sera également demandé lorsque les locaux sont rendus sales.

Le chèque de caution ne sera restitué qu'après règlement du titre de recettes, Monsieur le Percepteur de Duclair étant chargé du recouvrement.

Ces clauses s'appliquent pour la Salle des Fêtes et la Grange.

Salle Culturelle de la Grange

	<u>Anciens tarifs</u>	<u>Nouveaux tarifs</u>
Journée	117 €	119 €

Participation aux frais de chauffage même conditions que le Foyer Socio Culturel soit à la journée **17.85 €** et à la demi-journée **9.20 €**.

Montant de la caution : **155 €**.

Bibliothèque Municipale

Adhésion : **10.00 €** par famille (commune), et **15 €** par famille (hors commune).

Caution pour les usuels :

■ **46 €** pour le dictionnaire

■ **31 €** pour le livre

En cas de non retour des livres dans un délai de deux mois, à compter de la date d'échéance du prêt, les ouvrages seront facturés au prix en vigueur.

Droit de place au marché

Le droit de place au marché est fixé à **1 € 60** pour les exposants permanents.

Pour les exposants occasionnels, un tarif forfaitaire sera appliqué comme suit :

- **7.15 €** pour les véhicules de petite dimension

- **15.30 €** pour les véhicules de grande longueur

Concession dans le cimetière

Les tarifs des concessions dans le cimetière sont fixés comme suit :

<u>Fosse</u>	1 corps	2 corps	3 corps
50 ans	99 €	197 €	285 €
30 ans	58 €	141 €	174 €

Columbarium

- 30 ans **620 €**

- 50 ans **1063 €**

Vacation de police **20 €**

Publicité Bulletin

- 47.30 €	pour 1/8 de page
- 80.40 €	pour 1/4 de page
- 112.60 €	pour 1/2 de page
- 241.80 €	pour une page de format A4

Tarifs divers

- Location de tables : **2.23 €**

- Location de chaises : **0.53 €**

- Sacs pour les déchets verts

1.16 €

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, adopte les nouveaux tarifs.

Travaux d'aménagement de la Route du Brécy

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a programmé des travaux d'aménagement de la Route du Brécy.

Le bureau d'étude TECHNIROUTE, maître d'œuvre du projet, a estimé le montant des travaux à 210 350,00 € HT soit 251 578,60 € TTC, dont 68 800,00 € HT soit 82 284,80 € TTC sont à la charge de la Communauté de Communes.

Le coût résiduel pour la Commune s'élève donc à 141 550,00 € HT soit 169 293,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le programme de travaux présenté et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de Seine Maritime.

Demande de subvention pour l'Accueil des Ecoliers

Monsieur Le Maire, informe le Conseil Municipal, que l'Accueil des Ecoliers a sollicité une aide auprès de la commune afin de renouveler le mobilier de la garderie.

Le budget global est de : **4 036,00 €**.

Une aide a également été demandée à la CAF et au Conseil Général, qui participent respectivement à hauteur de 1 487 € et 1 614 €.

Le solde restant s'élève à 935 €.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise Monsieur le Maire à verser à l'Accueil des Ecoliers une subvention correspondre à 50 % du montant résiduel, soit 467,50 €.

Demande de subvention pour une classe découverte

Monsieur Le Maire, informe le Conseil Municipal, que l'école primaire a sollicité une aide auprès du Conseil Général de Seine-Maritime pour l'organisation d'une classe découverte sur la Base Nautique de Varenne Plein Air à Saint Aubin le Cauf, pour les élèves de CE1/CE2 de la classe de Mme DUPEL (25 élèves) sur la période du 6 au 8 avril 2009.

Le budget global est de : **3 179,00 €**.

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, le Conseil Général demande au Conseil Municipal, de prendre une délibération autorisant l'organisation de la classe découverte.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, donne son accord au Conseil Général pour l'organisation de la classe découverte, et approuve la participation communale **de 30 € par enfant**

Taux de vacation pour le service d'accueil des élèves

Monsieur le Maire rappelle que tout enfant scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire publique bénéficie gratuitement d'un service d'accueil lorsque les enseignants ne peuvent être présents en raison, notamment de grève.

Il appartient à la commune de déclencher le service lorsque le nombre des enseignants qui ont déclaré leur intention de participer à la grève est égal ou supérieur à 25 % du nombre de personnes qui exercent des fonctions d'enseignement dans cette école.

Il s'agit d'une nouvelle compétence et la rémunération des personnes assurant le service d'accueil des enfants est à la charge de la collectivité. Le service d'accueil présente le caractère d'une vacation distincte d'un emploi permanent, il constitue une tâche spécifique, discontinue dans le temps et rémunéré à l'acte. Il appartient donc à l'organe délibérant de déterminer un taux de vacation.

L'Etat verse une compensation au titre des dépenses exposées pour la rémunération des personnes chargées de cet accueil.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de fixer le **taux de vacation sur l'indice IB 244, IM 290**.

[Avis sur l'Enquête publique de classement aux titres des Sites de la « Vallée de la Seine – boucle de Roumare »](#)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique est en cours (du 24 novembre au 23 décembre 2008) concernant le classement au titre des Sites de la « Vallée de la Seine – Boucle de Roumare ».

La Préfecture de la Seine Maritime demande à la Commune de donner un avis sur ce classement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un avis négatif a déjà été prononcé sur ce dossier, par délibération n°23/07, en date du 24 septembre 2007.

Ce projet allant à l'encontre des possibilités de développement de la Commune.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, renouvelle son avis négatif sur le classement.

[Décision Modificative](#)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réajuster les comptes suivants :

Fonctionnement

Numéro de compte	Intitulé du compte		
775	Produits de cessions d'immobilisations		+ 55 555 €
60611	Eau et assainissement	+ 2 300 €	
60621	Combustibles	+ 7 000 €	
60622	Carburants	+ 1 500 €	
60628	Autres fournitures non stockées	+ 2 000 €	
60632	Fournitures de petit équipement	+ 4 000 €	
6064	Fournitures administratives	+ 1 700 €	
6135	Locations mobilières	+ 2 500 €	
61521	Terrains	+ 3 000 €	
6156	Maintenance	+ 5 000 €	
616	Primes d'assurances	+ 1 000 €	
6188	Autres frais divers	+ 1 055 €	
6248	Divers	+ 3 500 €	
6262	Frais de télécommunications	+ 1 000 €	
011	Charges à caractère général	+ 35 555 €	
64111	Personnel titulaire	+ 12 000 €	
6451	Cotisations à l'URSSAF	+ 4 000 €	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	+ 4 000 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	+ 20 000 €	
		55 555 €	55 555 €

Investissement

Numéro de compte	Intitulé du compte		
2115	Terrains bâtis		- 30 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	+ 17 000 €	
2031	Frais d'études	+ 13 000 €	
		+ 30 000 €	- 30 000 €

Numéro de	Intitulé du compte
-----------	--------------------

compte			
2151/041	Réseaux de voirie		+ 139 933,54 €
1323/041	Départements	+ 46 360,67 €	
1325/041	Groupements de collectivités	+ 93 572,87 €	
		+ 139 933,54 €	+ 139 933,54 €

Le Conseil Municipal accepte, **à l'unanimité**, cette décision modificative.

Adhésion à la Communauté Urbaine de Rouen

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Martin de Boscherville après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur l'intégration de la commune au futur territoire intercommunal dénommé « Grand Rouen » rappellent :

a) que cette réflexion d'aménagement territorial ne s'inscrit pas dans un périmètre cohérent qui tient compte à la fois du bassin de vie et des possibilités de développement économique. Qu'il devrait se constituer *« autour d'un espace présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale... s'appuyant sur une forte coopération intercommunale »* conformément aux dispositions et aux critères de définition de la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999, ce qui n'est pas le cas.

b) qu'elle ne prend pas en compte les éléments inscrits dans la directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Seine approuvée par décret le 10 juillet 2006 et qu'elle est en contradiction, en matière de développement, avec le projet de classement de la boucle de Roumare et d'Anneville-Ambourville conduite par Monsieur le Préfet,

c) que de nombreuses études démontrent que l'axe Seine est voué à accueillir dans les décennies à venir un développement important. Que, de ce fait, le projet de regroupement urbain doit se faire sur un territoire correspondant à ces enjeux.

d) que le territoire intercommunal de notre communauté de communes s'est forgé sur des valeurs identitaires, propres à un espace périurbain et rural qui tenait compte de son implantation sur les deux rives de la Seine. Que l'objectif de la Communauté de communes a toujours été de développer des activités de proximité à travers l'implantation de petites zones d'activités comme à Anneville et à Duclair et non de devenir des communes dortoirs de l'agglomération rouennaise. Que nous souhaitons poursuivre notre coopération intercommunale dans cet esprit, la réaliser à notre échelle et au rythme choisi par les élus de nos communes.

Compte tenu de tous ces éléments le Conseil Municipal ne peut pas approuver dans la précipitation un projet qui aurait pour nos communes des conséquences irréversibles et inacceptables telles que :

- 1) le transfert de la maîtrise de l'élaboration de nos plans locaux d'urbanisme qui permettra à la Communauté Urbaine de décider de l'aménagement de chaque commune, y compris les réserves foncières. Cela peut entraîner l'implantation d'un éventuel centre d'enfouissement de déchets ultimes, par exemple.
- 2) La diminution de notre DGF sous prétexte du transfert de la totalité de la compétence voirie, sans en avoir mesuré avant son impact financier.
- 3) Le transfert de la compétence voirie sans une étude prospective et financière sérieuse du coût de cette compétence à l'échelle de la future communauté urbaine.
- 4) La fin de l'implication des conseils municipaux dans la vie quotidienne des communes (cimetières, logements sociaux, aide sociale.....etc)
- 5) L'absence de précision sur les compétences optionnelles qui seront transférées

La commune de Saint Martin de Boscherville se refuse à participer à l'élaboration d'un puzzle géographique dont le seul but est de rassembler 500.000 habitants pour une quête budgétaire très aléatoire sans réel projet de développement territorial structuré.

Dans l'attente de la mise en place d'un véritable travail de concertation et de réflexions sur ce que pourrait être un regroupement urbain cohérent aux compétences partagées dans le respect de chaque commune, nous demandons à **Monsieur le Maire de ne pas accepter l'intégration du territoire de la commune de Saint Martin de Boscherville dans le périmètre d'études** d'une future communauté urbaine et de demander à la Communauté de communes Seine-Austreberthe d'engager une étude complète sur l'opportunité et les conséquences financières et fonctionnelles d'une éventuelle fusion au sein de la Communauté Urbaine de Rouen.

Questions diverses

- **Rapport d'activité 2007 de la Communauté de Communes Seine Austreberthe**
- **Communauté Urbaine de Rouen** : Quelle est la position des autres Communautés de Communes sollicitées ?
 - **COMTRY** : Le Maire de la Commune du Trait semble plutôt pour, mais pas forcément son Conseil Municipal.
La Commune de Yainville serait contre.
 - **CAUX-AUSTREBERTHE** : La Ville de Barentin serait pour, mais les autres Communes seraient plutôt contre.
- **Fête du village** : 6 et 7 juin 2008.
Toutes les associations souhaitent y participer avec différentes activités (kermesse, vide grenier, feu d'artifice, exposition voitures anciennes, feu de la St Jean...)
Deux commissions vont être mises en place : logistique et publicité/communication.
- **Site Internet** : nouveau site en place dans le courant de la semaine.
- **Travaux abri de bus route de Duclair** – Où en est le déplacement du coffret France Télécom ?
Travaux prévus entre le 1^{er} et le 19 décembre 2008.
Pour la réalisation d'un abri de bus en bois, un devis est en cours chez l'entreprise DECONIHOUT.
- **Travaux du bassin d'orage Val St Léonard** : travaux bloqués en raison des intempéries. Il reste environ 1 mètre de digue à monter. Les travaux reprendront au printemps.
- Qu'en est-il de la pose des **panneaux de signalisation** commerces et activités ?
Des panneaux seront mis en place mais pour l'instant d'autres panneaux sont prioritaires notamment des panneaux d'entrée et de sortie de la commune à changer.
- **Salle de Fête** : Serait-il possible de mettre des rideaux pour éviter que l'intérieur soit visible ?
Un devis a été demandé et sera étudié avec d'autres dossiers lors de la commission travaux du 15 décembre 2008.
- **Vœux du Maire** : 9 janvier 2008 à 18 h 30, à la Salle des Fêtes.

Séance levée à 00 heures 15

Le Maire,
Hubert SAINT